

Le plancher chauffant hydraulique

Le plancher chauffant hydraulique permet de faire des économies d'énergie grâce à une chauffe à basse température tout en chauffant de façon homogène les pièces de votre logement. Système de chauffage tout à fait adapté dans le cadre d'une construction, il peut aussi être installé lors d'une rénovation si la configuration de votre logement le permet.



Plancher chauffant hydraulique : présentation

Le plancher chauffant hydraulique est un assemblage de tubes (serpentins) en matériaux de synthèse comme le polyéthylène réticulé (PER, traité pour résister à la chaleur) ou en cuivre, lesquels sont recouverts par une chape, selon la configuration du logement.

Sous ces éléments, sont d'abord positionnées des plaques isolantes alliant isolation thermique et phonique. L'isolant doit être adapté à cette conception, notamment au poids de la structure. Le revêtement de sol vient finaliser l'ensemble.

Les tubes du plancher chauffant véhiculent la chaleur produite par un générateur basse température

: pompe à chaleur ([PAC Air/Air](#) ou Air/Eau ou PAC géothermique), chaudière (gaz propane ou naturel, fioul domestique, bois,...) ou encore chauffage solaire (capteurs solaires).

Plancher chauffant hydraulique : performant

Le concept du plancher chauffant permet de profiter d'un système voulu performant et bien pensé. En effet, ce chauffage au sol délivre, via ses tubes, une chaleur homogène et confortable dans toutes les pièces car il fonctionne généralement sur le principe du rayonnement (il chauffe les objets) et à une température toujours inférieure à 28°C.

Une température d'autant mieux régulée quand ces systèmes de chauffage sont aujourd'hui, en majorité, équipés de programmateurs et de thermostats performants qui ajustent la température en cas de besoin.

Le plancher chauffant chauffe de façon régulière, douce, sans surchauffe et il vous permet de faire jusqu'à 15 %* d'économies d'énergie si la température ambiante est abaissée de 2 ou 3 degrés.

Construction ou rénovation ?

Le plancher chauffant est bien sûr tout à fait adapté à une **construction** puisque les plans ont anticipé la pose de ce système de chauffage. Dans le cadre d'une rénovation importante, il est possible d'installer un plancher chauffant moyennant le respect de critères rigoureux. Le professionnel chargé de vos travaux saura déterminer si la pose est possible.

Il est essentiel que le plancher chauffant, qui vient réhausser le sol existant, et plus précisément la dalle existante, ne bloque pas les ouvertures de portes. S'il le faut, des systèmes de faible épaisseur (35 mm environ) permettent la réalisation du chantier sans encombre.

D'une façon générale, mieux vaut privilégier **un plancher chauffant au rez-de-chaussée** dans les pièces disposant de **surface et volumes importants**.

Les qualités de ce chauffage au sol

La première qualité d'un chauffage au sol tel que le plancher chauffant est le gain de place chez vous. Et pour cause, il est installé sous votre revêtement de sol donc ce système de chauffage, discret, ne vous fera pas perdre pas un m² de surface habitable.

Autre qualité non négligeable, aucune vibration n'est à craindre étant donné que les composants du **plancher chauffant** sont posés sur les plaques isolantes, ce qui équilibre l'ensemble.

Conseils pratiques, prix et aides financières

Tous les revêtements de sol ne peuvent être posés sur un plancher chauffant. Les matériaux techniquement recommandés sont la pierre et le carrelage.

Si vous respectez les normes et certifications en vigueur, la moquette et certaines essences de **bois** sont adaptées comme le teck et le chêne.

Fiez-vous au professionnel qui réalise vos travaux pour le choix du revêtement. Le plus important est ce que les **matériaux ne soient pas trop épais** pour **éviter de freiner les rayonnements** émis.

Côté prix, il variera en fonction du générateur de chaleur choisi : les prix sont très variables selon les systèmes que sont les pompes à chaleurs, les chaudières ou les capteurs solaires. Mais, vous pouvez compter environ entre **80 et 110 euros TTC/m²**, pose du plancher chauffant hydraulique comprise.

Sachez que ce système de chauffage ne peut pas vous faire profiter d'un **crédit d'impôt** mais les générateurs, sous certaines conditions, oui. Enfin, pour faire le bon choix, optez pour un plancher chauffant ayant reçu un **Avis Technique favorable du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)**.

**Source ADEME*

Crédit photo : © duesV - Fotolia.com

En savoir plus :

["Le plancher chauffant électrique"](#)

["Chauffage : performance et économies d'énergie"](#)

Article créé le 18/02/2013

Article mis à jour le 11/12/2018

A bientôt sur notre site,
L'équipe EDF Travaux